

Pour ce qui peut être dit en ce qui concerne l'ORTRA :

Que l'ORTRA Neuchâtel santé-social a pour but de réaliser une communauté d'action entre les associations patronales, d'employé(e)s et professionnelles du canton de Neuchâtel pour tout ce qui touche aux intérêts des métiers et des formations dans les domaines de la santé et du social en conformité avec la loi sur la formation professionnelle.

Que les objectifs étant entre autre de promouvoir, de développer et d'organiser ce qui a trait à la formation aux niveaux secondaires II et tertiaire ainsi qu'à la formation continue dans ces métiers, notamment les cours interentreprises obligatoires pour les apprenant(e)s qui suivent leur formation conformément à l'Ordonnance de formation initiale de leur métier ; de veiller à l'adéquation de la formation professionnelle en tenant compte des besoins des différents partenaires ; de faire valoir et représenter le point de vue des associations patronales, d'employé(e)s et professionnelles ainsi que des responsables de la formation en entreprise auprès des autorités, des milieux politiques, des organisations économiques et sociales ainsi que l'opinion publique, ...

Une des prises de position a été concernant le projet de "Formation professionnelle initiale de deux ans" menant à une attestation fédérale santé-social. Consultation ayant pris fin à fin janvier 2008 et où l'ORTRA Neuchâtel s'oppose clairement à l'introduction d'une formation avec attestation fédérale pour le domaine du social et de la santé.

Voilà de manière très succincte ce que je peux transmettre ; bien sur, je suis à disposition pour toute info supplémentaire. Mais en tout cas beaucoup de pain sur la planche !!

Pierre-Alain Matthey, mars 2008